

GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

1 Avenue de Béliçon – 17301 ROCHEFORT Cedex 1 ☎ 05.46.82.80.40

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025
ASH / AGENT DE SOIN
en vue d'une Formation d'aide-soignant(e)

I.F.A.S	DATES
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Le 25 Février 2025
CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Le 30 Juin 2025 minuit (cachet de la Poste faisant foi) <i>Passé ce délai le dossier sera rejeté</i>
AFFICHAGE ADMISSION	Le 7 juillet 2025 à 14h00 A l'IFAS / par courrier / sur internet https://ifp-ghla-rochefort.fr
DATE D'ENTREE EN FORMATION	Le 1^{er} septembre 2025*

* Sous réserve de validation par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

MODALITES

Arrêté du 07 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant. La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme.

- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 l'arrêté du 07 avril 2020 modifié, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :
 1. **Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services ;**
 2. **Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.**

Les personnels visés aux 1° et 2° **sont directement admis en formation** sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12 de l'arrêté

- Sont admis à l'entrée en formation Aide-Soignante dans la limite de la capacité d'accueil autorisée un minimum de 20 % des places autorisées par la Région pour la rentrée 2025-2026, est réservé aux agents relevant de la formation professionnelle continue visés à l'article 11, quels que soient les modes de financement et d'accès à la formation visée.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats déposent leur dossier de la façon suivante :

- Télécharger et imprimer la fiche d'inscription, puis la compléter la signer et la transmettre à secretariat.ifasrochefort@ght-atlantique17.fr

- **Envoyer le dossier** : Fiche d'inscription et l'ensemble des pièces demandées (cf. liste des pièces à fournir) par courrier ou le déposer à l'IFAS avant la date limite. – soit **le 30 juin 2024** Le délai d'inscription doit être respecté, le cachet de la poste faisant foi.
- Une fois reçu, un accusé de réception vous sera envoyé **par courriel**. Les échanges avec l'institut se feront prioritairement par mail.

L'IFAS ne peut être tenu pour responsable des retours de courriers pour adresse incomplète, insuffisante, changement non signalé ou des mails non délivrés.

LE DOSSIER COMPORTE LES PIÈCES SUIVANTES :

- La fiche d'inscription remplie et signée ; ⓘ **la rubrique diffusion des résultats sur Internet non renseignée vaut accord de diffusion**
- Une pièce d'identité **en cours de validité**,
- Pour les ressortissants étrangers : **un titre de séjour valide à l'entrée en formation** et joindre une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2**,
- Une lettre de motivation **manuscrite**,
- Un curriculum vitae,
- Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation ; **Ce document n'excède pas deux pages**.
- **Les attestations de travail**, justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an équivalent temps plein OU justifiant à la fois du suivi de formation continue de soixant-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein ; accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Une copie du titre ou diplôme (traduits en français) ;
- 2 enveloppes vierges autocollantes non affranchies (format 22x11 cm) ;
- 2 timbres au tarif en vigueur (non collés sur les enveloppes).

Chaque photocopie doit être attestée conforme à l'original, datée et signée par le candidat

Nous vous invitons à soigner l'élaboration de vos CV et lettre de motivation de manière à valoriser vos qualités, compétences et expériences.

Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

ADMISSION

Chaque candidat est informé personnellement par écrit.

Il dispose d'un délai soit : le **16 juillet 2025** (le cachet de la poste faisant foi) pour valider son inscription, auprès de l'institut, par mail ou voie postale.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard **le jour de la rentrée** :

- **D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé** (Liste disponible sur le site de l'ARS de votre région *Ex : nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees*) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine;
- **D'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Les démarches vaccinales peuvent être longues (ex : 3 mois pour l'Hépatite B) ; c'est pourquoi nous vous invitons à les débiter dès à présent.

Les stages durant la formation obligent une immunité contre l'hépatite B. il est donc nécessaire de vous rapprocher de votre médecin traitant afin de vous assurer que votre schéma vaccinal est complet et que vous êtes immunisé via un contrôle du taux d'anticorps.

- **Un bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire.**
- **Des frais d'inscription fixés à 100 €** pour la session 2025-2026 (chèque à l'ordre de la « Régie de recettes des instituts de formation du CH de Rochefort »).

FICHE D'INSCRIPTION 2025

A COMPLÉTER ET A RENVoyer PAR MAIL : secretariat.ifasrochefort@ght-atlantique17.fr

Compléter la fiche **EN MAJUSCULE** et cochez les cases correspondantes

CIVILITE

NOM DE NAISSANCE

NOM D'USAGE

PRÉNOM Sexe : F M

DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE

DEPARTEMENT DE NAISSANCE NATIONALITE

COORDONNEES

ADRESSE

Code Postal Ville

MAIL

Téléphone portable Téléphone fixe

STATUT

SALARIE oui non / CDI CDD / Secteur public privé

Nom et adresse de l'employeur

Vous avez effectué une demande de CPF auprès de votre employeur : oui non

DEMANDEUR D'EMPLOI N° identifiant Pôle Emploi

AUTRE SITUATION (préciser)

Je soussigné(e), _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. **Si le candidat est âgé de moins de 18 ans = signature du candidat et du représentant légal obligatoire.**

Date et signature :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participants au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFAS. Par ailleurs, vos noms et prénoms pourront être diffusés sur internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment. La non autorisation de diffusion peut entraîner des délais de communication de résultats plus importants.

DIFFUSION DES RESULTATS SUR INTERNET

Accord Refus

CADRE RESERVE A L'IFAS

- Pièce d'identité
- CV
- document **manuscrit** situation personnelle ou professionnelle
- Les attestations/appréciations de travail
- Relevés/appréciations de résultats - bulletins scolaires - diplômes
- Demande Tiers-temps (Attestation jointe)
- Timbres et enveloppes
- Lettre de motivation

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE TRANSMIS A L'ADRESSE POSTALE SUIVANTE :

IFAS – GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE
1 Avenue de BELIGON – 17300 ROCHEFORT Cédex 1